

Luxembourg, le 21 février 2018

Monsieur Mars DI BARTOLOMEO
Président de la Chambre des Députés
LUXEMBOURG



DEMOKRATESCH
PARTEI

Chambre des Députés
Groupe Parlementaire

Monsieur le Président,

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que, conformément à l'article 80 de notre Règlement interne, nous souhaitons poser la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Santé :

« Début avril 2014, le Centre Hospitalier du Nord (CHdN) et le Centre Hospitalier Neuro-Psychiatrique (CHNP) avaient annoncé leur intention de fusionner en un seul centre hospitalier régional avec un pôle de compétence en psychiatrie et en médecine psychosomatique. A noter dans ce contexte que la nouvelle loi hospitalière a prévu l'indépendance fonctionnelle de l'INCCI par rapport au CHL et du François Baclesse par rapport au CHEM.

Dans ce contexte, nous aimerions poser les questions suivantes à Madame la Ministre de la Santé :

- Madame la Ministre peut-elle exposer les raisons qui ont amené les responsables des deux centres à vouloir fusionner en un centre hospitalier régional avec un pôle de compétence en psychiatrie et en médecine psychosomatique ?*
- En quoi résiderait finalement la plus-value réelle d'une telle opération vu le caractère national du CHNP en tant qu'institution spécialisée ?*
- Madame la Ministre n'estime-t-elle pas qu'une telle décision risquerait d'être à l'origine de problèmes de gestion et de mettre en question le profil classique du CHdN comme hôpital à vocation régionale chargé déjà actuellement de missions les plus diverses ?*
- Est-il prévu de planifier, à côté de l'actuel bâtiment du CHdN, une extension réservée principalement aux interventions ambulatoires ?»*

9, rue du St. Esprit
B.P. 510
L-2015 Luxembourg

Tel. : 22 41 84 1
Fax : 47 10 07

dp@dp.lu
www.dp.lu

Croyez, nous vous prions, Monsieur le Président, à l'assurance de notre très haute considération.



André BAULER
Député



Edy MERTENS
Député